

DEPARTEMENT
de LOT-ET GARONNE

F

ARRONDISSEMENT
de VILLENEUVE-SUR-LOT

Mairie de SAINT-ETIENNE DE FOUGERES

47380

Téléphone 05 53 01 06 07
Télécopie 05 53 01 03 33
mairiestetiennedefougeres@wanadoo.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Karine LAFINESTRE, Maire de la commune de SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES

Certifie que l'arrêté préfectoral n° 47-2017-09-12-001 portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de la SAS Roussille, d'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot (47),

A été affiché sur le panneau prévu à cet effet conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture de la dite enquête publique.

Du jeudi 14 septembre 2017 au jeudi 2 novembre 2017.

Fait à Saint-Etienne-de-Fougères, le 03 novembre 2017.

Le Maire,



The image shows a circular official seal of the commune of Saint-Etienne-de-Fougères on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Karine Lafinestre'.

Karine LAFINESTRE



**MAIRIE
d'ALLEZ ET CAZENEUVE
47110**

**Tél. 05 53 01 46 77
Fax 05 53 01 46 77**

Certificat d’Affichage

Je soussigné, Jacques LATOUR, Maire de la Commune d’ALLEZ-ET-CAZENEUVE,

Certifie que l’arrêté préfectoral N° 47-2017-09-12-001 portant ouverture d’une enquête publique relative au projet de la SAS ROUSSILLE, d’autorisation de renouveler et d’étendre l’exploitation d’une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot,

a été affiché à l’emplacement habituel,

du Jeudi 14 Septembre 2017 au Jeudi 2 Novembre 2017 dates incluses.

Fait à ALLEZ-ET-CAZENEUVE,

Le 3 Novembre 2017,

Le Maire,

Jacques LATOUR,



DÉPARTEMENT
de LOT-ET-GARONNE

MAIRIE de PAILLOLES
47440

ARRONDISSEMENT
de VILLENEUVE-SUR-LOT

Tél.Fax : 05.53.41.08.48

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Henri MATTANA, Maire de la commune de Pailloles certifie que l’arrêté préfectoral n°47-2017-09-12-001 portant ouverture d’une enquête publique relative au projet de la SAS Roussille, d’autorisation de renouveler et étendre l’exploitation d’une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de Sainte Livrade sur Lot a été affiché à l’emplacement habituel du 14 septembre 2017 au 2 novembre 2017.

Fait à PAILLOLES Le 03/11/2017

Le Maire,
Henri MATTANA



Département de Lot-et-Garonne

COMMUNE

DE

PINEL-HAUTERIVE

*Commune de Pinel-Hauterive et Commune associée de Saint-Pierre de Caubel
fusion association par arrêté préfectoral du 03/08/1972*

Code Postal : 47380

Tél. : **05 53 01 04 20**

Fax : **05 53 01 21 48**

Courriel : mairie.pinel-hauterive@outlook.fr

Pinel-Hauterive, le

3 NOV. 2017

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je, soussigné Roland SOCA, Maire de la Commune de PINEL-HAUTERIVE,

certifie avoir publié, par voie d’affichage aux emplacements habituels,

du 14 septembre 2017 au 02 novembre 2017

L’arrêté inter-préfectoral n : 47-2017-09-12-001 du 12 septembre 2017

Portant ouverture d’une enquête publique relative au projet de la SAS Roussille, d’autorisation de renouveler et d’étendre l’exploitation d’une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de Sainte-Livrade sur Lot.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire
Roland SOCA



DÉPARTEMENT
de LOT-ET-GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
de VILLENEUVE-SUR-LOT

Lédat, le **3 novembre 2017**

M A I R I E
DE
L É D A T
47300

Téléphone 05 53 41 91 27

Télécopie 05 53 41 95 51

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je, soussigné Christian ROUSSEAU, Maire de la Commune de LEDAT, certifie que l’arrêté préfectoral n° 47-2017-09-12-001 portant ouverture d’une enquête publique relative au projet de la SAS ROUSSILLE, d’autorisation de renouveler et d’étendre l’exploitation d’une carrière de sable et graviers sur le territoire de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, a été affiché à l’emplacement habituel, du 14 septembre 2017 au 02 novembre 2017.

Fait à LEDAT,
Le 3 novembre 2017

Le Maire,
Christian ROUSSEAU





DE GUEULES
A LA BRANCHE DE CHENE D'ARGENT
ARRACHEE ET FEUILLEE DE TROIS PIECES

MAIRIE
de
CASSENEUIL
LOT-et-GARONNE
Allée de la Paix
B.P. 16
Code Postal : 47440
Téléphone : 05 53 41 07 92
Télécopte : 05 53 41 14 13

e.mail : mairie.casseneuil@wanadoo.fr

CERTIFICAT d’AFFICHAGE

Je soussigné Daniel DESPLAT, Maire de la Commune de
CASSENEUIL (LOT et GARONNE)

CERTIFIE que

l'arrêté préfectoral n°47-2017-09-12-001 portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de la SAS Roussille, d'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de Sainte Livrade sur Lot, a été affiché à l'emplacement habituel, du 14 septembre 2017 au 02 novembre 2017.

En foi de quoi il a été délivré le présent certificat pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Casseneuil, le 2 novembre 2017

Le Maire, D. DESPLAT





Mairie de Bias

1 avenue des Prés
B.P. 312
47307 BIAS Cedex

Téléphone : 05 53 70 93 48
Télécopie : 05 53 70 21 59
courriel : accueil@mairie-de-bias.fr
site internet : www.mairie-de-bias.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Michel MINGO Maire de la Commune de BIAS, certifie que l'arrêté préfectoral n° 47-2017-09-12-001 portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de la SA ROUSSILLE, d'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de Sainte Livrade sur Lot a fait l'objet :

– d'un affichage au siège de la Mairie de BIAS sur le panneau habituel d'affichage du 14 septembre 2017 au 2 novembre 2017

Certificat établi et délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BIAS, le 3 novembre 2017
Le Maire,

Michel MINGO



MAIRIE de SAINTÉ-LIVRADE-SUR-LOT

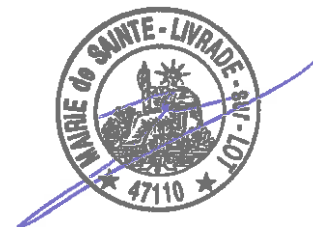
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Pierre-Jean PUDAL, Maire de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot,

Certifie que l’arrêté préfectoral n°47-2017-09-12-001 portant ouverture d’une enquête publique relative au projet de la SAS Roussille, d’autorisation de renouveler et d’étendre l’exploitation d’une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, a été affiché à l’emplacement habituel, du 14 septembre 2017 au 02 novembre 2017.

Fait à Sainte Livrade sur Lot, le 2 novembre 2017

Le Maire,
Pierre-Jean PUDAL



Société Civile Professionnelle
G. ANDRIEU Y. BRUNEAU J. GUILLAUME M. ISSELE
Huissiers de Justice Associés

Siège social : 100 Avenue d'Italie
BP 70224-47006 AGEN CEDEX
Bureau Secondaire : 5 Rue de l'Ancien Hôtel de Ville
BP 54 - 47302 VILLENEUVE-SUR- LOT CEDEX

Tel : 05.53.66.07.18 - Fax : 05.53.66.25.02

Tel : 05.53.49.18.58 - Fax : 05.53.49.25.44

E.Mail : scp.abg@orange.fr



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

EXPÉDITION
Certifiée conforme



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L' AN DEUX MIL DIX SEPT
ET LE QUINZE SEPTEMBRE

A LA DEMANDE DE :

SAS ROUSSILLE

Lieudit Au Pont
47390 LAYRAC

Partie requérante qui nous expose, par Madame Delphine CHASSAGNAC en sa qualité de Responsable Foncier et Environnement,

Nous vous sollicitons pour constater l'affichage d'avis d'enquête publique sur le site de la carrière ROUSSILLE à 47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT.

Une affiche se trouve lieudit Flaman.

Deux affiches se trouvent lieudit Comarque.

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

JE, Maître Jacques GUILLAUME, Huissier de Justice associé de la SCP Gilles ANDRIEU, Yves BRUNEAU, Jacques GUILLAUME et Muriel ISSELE? Huissiers de Justice Associés, à la Résidence d' AGEN 47006, 100 Avenue d' Italie et bureau secondaire à VILLENEUVE SUR LOT 47302, 5 rue de l'ancien Hôtel de Ville, soussigné,

Certifie m'être transporté ce jour, Vendredi 15 Septembre 2017 à 14 heures 45, commune de 47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT.

1°/ Lieudit Comarque

On accède à la carrière depuis la RD 217.

A l'entrée du chemin d'accès, visible depuis la RD 217, se trouvent de part et d'autre de la voie, quatre affiches fixées sur des piquets en bois, de format A2 sur fond vert, contenant l'avis d'enquête publique au titre des installations classées par la Protection de l'Environnement, en date du 12 Septembre 2017?

2°/ Lieudit Flaman

On y accède par la voie communale n° 213.

Contre le grillage de clôture de la carrière, fixées sur des piquets en bois, se trouvent deux affiches identiques à celles sus-citées.

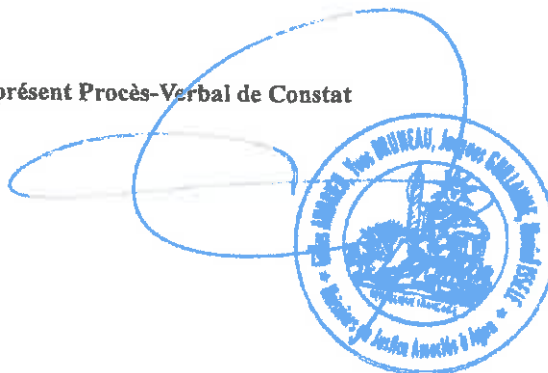
Pour étayer mes dires, j'annexe au présent :

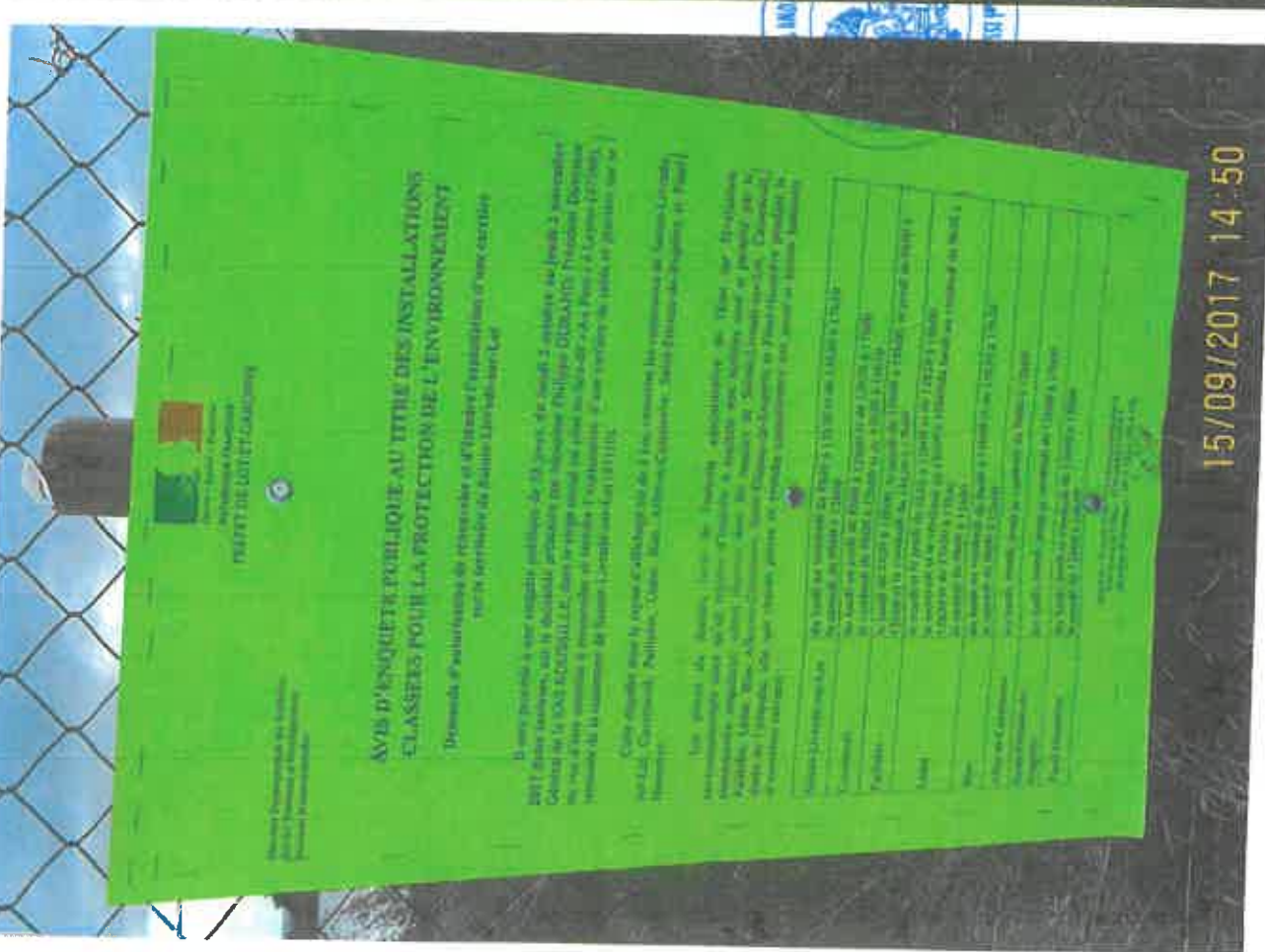
- les 5 photographies prises sur les lieux
- copie de l'avis d'enquête publique du 12 Septembre 2017.

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

Dont acte.





15/09/2017 14 50

Le delibere di convocazione e programma per il prossimo consiglio comunale sono stati approvati e pubblicati sul sito internet del Comune di Caltanissetta.

Le delibere di convocazione e programma per il prossimo consiglio comunale sono stati approvati e pubblicati sul sito internet del Comune di Caltanissetta.

Le delibere di convocazione e programma per il prossimo consiglio comunale sono stati approvati e pubblicati sul sito internet del Comune di Caltanissetta.

Le delibere di convocazione e programma per il prossimo consiglio comunale sono stati approvati e pubblicati sul sito internet del Comune di Caltanissetta.

15/09/2017
 14 50



15/09/2017 14 56



15/09/2017 14:56



MAIRIE
d'ALLEZ ET CAZENEUVE
47110

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal d'ALLEZ-ET-CAZENEUVE

Délibération n° 22/2017 – Séance du 24 Octobre 2017

Tél. 05 53 01 46 77

Fax 05 53 01 46 77

mairie.allezetcazeneuve@wanadoo.fr

L'an deux mil dix-sept, le mardi vingt quatre octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 9 octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LATOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 9 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice:15 Présents:12 Votants:12 Pour:11 Contre:0 Abstention:1

Présents (12): MM. Jacques LATOUR, Bertrand PLANTÉ, Bernadette NICOMEDE- SNOECK, Nelly MARTIN, Jean-Max DOMINIQUE, Thierry POMIER, Nadine ARCHAMBAUD, Cassi MESSAOUDI, Frédéric GROSSENBACHER, Laurent BARDES, Didier SALEY, Isabelle PRADEAU.

Absents excusés (3) : MM. David POUSSOU, Carmela GERI, Régis BAZAT.

Secrétaire de séance: Mme. Isabelle PRADEAU.

OBJET : **Avis sur dossier soumis à enquête publique concernant le projet de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de sable et graviers sur la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot.**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'enquête publique, qui se déroule depuis le 2 octobre 2017 jusqu'au 2 novembre 2017 dates incluses, relative à la demande d'autorisation présentée par Monsieur Philippe DURAND, Président de la SAS ROUSSILLE, dont le siège social est situé au lieu-dit « Au Pont » à Layrac (47390), en vue d'être autorisé à renouveler et étendre l'exploitation d'une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, il est demandé au Conseil Municipal de formuler son avis sur ce dossier.

Monsieur Le Maire précise que le dossier et le registre d'enquête ont été déposés au secrétariat de la mairie et qu'ils sont consultables par le public dans les délais de l'enquête cités ci-dessus et qu'aucune observation, ni doléance n'ont été enregistrées à ce jour.

Il demande au Conseil Municipal de donner son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,
OUI l'exposé de Monsieur Le Maire,
Après avoir pris connaissance du dossier
et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents
(11 voix pour et 1 abstention)

- **DONNE un avis favorable sur ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus. Certifié exécutoire.

Formalités de publicité et transmission au Représentant de l'État le 26 OCT. 2017

Fait à ALLEZ-ET-CAZENEUVE, le 26 Octobre 2017,



Le Maire,
Jacques LATOUR,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE BIAS
Département de Lot-et-Garonne**

L'an deux mille dix-sept, le dix octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de BIAS dûment convoqué conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bias, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MINGO Michel, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 23

Date de la convocation : 5 octobre 2017

PRESENTS : M. MINGO M. - M MOURGUES P. - Mme SERCAN M. - M DEVOS A. - Mme NICODEMO H. - M RESERVAT J. - Mme BOTTEGA J. - M MARI JP. - M VAYSSIERE J. - Mme VILMOT J. - M CAMBROUSE P. - Mme CHERON A. - Mme GUILLAUME S. - Mme BOQUET L. - Mme BARRE G. - M JOUNIAUX M. - M. ACCARD J.P. - Mme BELLANGER HARYOULI B.

ABSENTS : Mme BOTTEGA N. - Mme PEREIRA S. - M CHALIBAT M. - M. LLOPIS X. - Mme ABBY OKOBE D.

Secrétaire de séance : M. MOURGUES Pascal

**ENQUETE PUBLIQUE : PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION
D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE SABLE ET GRAVIERS SUR LA COMMUNE
DE SAINTE LIVRADE SUR LOT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une enquête publique est en cours depuis le 2 octobre 2017 jusqu'au 2 novembre 2017 portant sur une demande d'autorisation présentée par la Société ROUSSILLE sur le renouvellement et l'extension de son exploitation de carrière de sable et graviers sur la Commune de Sainte Livrade sur Lot.

Le dossier a été mis à disposition des membres du Conseil Municipal de BIAS

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,

— **EMET un AVIS FAVORABLE** sur ce dossier.

BIAS, le 17 octobre 2017

Le Maire,

Michel MINGO



AR PREFECTURE

047-214700270-20171010-BIAS87_2017-DE
Recu le 17/10/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PAILLOLES
Séance du 24 octobre 2017**

Nombre de conseillers	
En Exercice	9
Présents	8
Votants	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille dix-sept, le 24 octobre, le Conseil Municipal de Pailloles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M .Henri MATTANA Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2017

Présents : MM. Henri MATTANA, Didier VERGNE, Christian MATHIEU, Didier CABALLE, Lionel BORTOLINI, Mmes Jeannine FABREGUES, Marie France ALBAGNAC, Sylvie VIGIER.

Absente excusée : Ginette VERHOEVEN

M. Christian MATHIEU a été élu secrétaire.

Délibération 2017 n° 35

Objet : Avis enquête publique - Renouveler et étendre l'exploitation d'une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de Sainte Livrade sur Lot

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu' une enquête publique est en cours du lundi 2 octobre 2017 au jeudi 2 novembre 2017, pour renouveler et étendre l' exploitation d' une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de Sainte Livrade sur Lot. Elle a été prescrite par arrêté préfectoral n° 47-2017-09-12-001 en date du 12 septembre 2017.

La concertation avec le public a lieu : un dossier comprenant les documents relatifs à cette enquête a été mis à la disposition à l'accueil de la mairie. Aucune observation n'a été formulée.

Par courrier en date du 12 septembre 2017, Madame le Préfet de Lot-et-Garonne sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet de renouveler et étendre l' exploitation d' une carrière de sable et graviers sur le territoire de la communc de Sainte Livrade sur Lot.

Monsieur le Maire présente les éléments du projet et le bilan de la concertation.

AR PREFECTURE

047-214701889-20171024-2017_35_D-DE
Reçu le 26/10/2017

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable, sur le projet renouveler et étendre l' exploitation d' une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de Sainte Livrade sur Lot.

Fait et délibéré à PAILLOLES, les jours, mois, an que dessus.

Pour Copie conforme,

**Le Maire,
Henri Mattana**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name 'Henri Mattana'.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PINEL-HAUTERIVE**

Nombre de Membres
afférents au Conseil Municipal: 12
. Présents: 12
. Votants: 12
. Date de la Convocation : 10/10/2017

**L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de cette Commune
régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Monsieur SOCA Roland**

Présents : M.SAGNETTE Jean-Pierre, *Maire délégué et 1^{er} Adjoint* ; M. LAGNÈS Loïc, *2^{ème} Adjoint* ; Mme COTTING Valérie, *3^{ème} Adjoint* ; M. KERAUTRET Hervé ; M. DISCHER Luc ; M. LAMBERT Jean-Yves ; M.MARTINET Alain ; M.GENOUD André ; M. IZARD Cyrille ; Mme GARCIA-BOUTTEMY Laëtitia ; M. PETIT Jean-Luc.

Représentés :

Absents Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. LAGNÈS Loïc

**AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RENOUELER ET D'ETENDRE
L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE SABLE ET GRAVIERS SUR LA COMMUNE DE SAINTE-
LIVRADE-SUR-LOT** **2017/031**

Une demande d'autorisation a été présentée par Monsieur Philippe DURAND, Président de la SAS ROUSSILLE, dont le siège social est situé au lieu-dit « au Pont » à LAYRAC (47390), en vue d'être autorisé à renouveler et étendre l'exploitation d'une carrière de sable et graviers sur le territoire de la commune de SAINTE LIVRADE SUR LOT.

Cette enquête est menée par Guy MARCHET, commissaire enquêteur, du lundi 2 octobre au jeudi 2 novembre 2017 dates incluses et visible sur la commune de SAINTE LIVRADE sur LOT.

Après lecture du dossier, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal de formuler un avis.

Le conseil municipal, après délibération,

formule son avis,

12 avis défavorables ;

précise

- Les engagements 1^{er} n'ont pas été respectés ;
- Il convient de mettre en conformité le site qui été exploité avant d'étendre celui-ci.

Pour expédition conforme,

En Mairie, le 24/10/2017

Le Maire,
Roland SOCA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil dix sept, le onze novembre,
Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ETIENNE-DE-FOUGÈRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Karine LAFINESTRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 Novembre 2017

Etaient présents : Mme LAFINESTRE Karine - Mme SAUBEBELLE Myriam - Mr FAVRE-FELIX Matthieu - Mme LE FOLL Evelyne - Mr FAELLA Silvano - Mr LABORDE Pierre - Mme MELLIER Sandrine - Mr GALLAY Arnaud - Mr FULCHIC Eric - Mr CHARLET Frédéric - Mme REDARES Céline - Mme BENTOGLIO Geneviève.

Absents excusés : Mr VIEL Nicolas - Mr SOUMARÉ Adama - Mr ZAZA Mustapha.

OBJET : **Projet de la SAS Roussille, d'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de sable et graviers sur le territoire de Sainte-Livrade-sur-Lot - Avis du Conseil Municipal**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de projet de la SAS ROUSSILLE d'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de sables et graviers sur le territoire de Sainte-Livrade-sur-Lot a été soumis à enquête publique du jeudi 14 septembre 2017 au jeudi 2 novembre 2017 inclus.

Elle expose à l'Assemblée que cette Société est autorisée à exploiter une carrière de sables et graviers sur 16,4 hectares (dont elle demande le renouvellement) et projette d'étendre l'exploitation sur 3,9 hectares dont 3,7 ha de terres agricoles exploitables.

Le gisement à exploiter représentera dans sa totalité, environ 185 000 mètres cubes soit 370 000 tonnes, soit 37 000 tonnes /an, pendant 10 années.

Madame le Maire précise que Madame le Préfet de Lot-et-Garonne demande de formuler un avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité (2 POUR, 6 CONTRE et 4 ABSTENTIONS),

- Donne un avis défavorable à ce projet d'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de sables et graviers sur le territoire de Sainte-Livrade-sur-Lot.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Publiée le 16.11.2017
Transmise le 16.11.2017



Le Maire,

Karine LAFINESTRE


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2017/0098**

L'an deux mil dix-sept, le quatorze, du mois de novembre à 20h36,
Le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean PUDAL, Maire.

Présents : M. PUDAL Pierre-Jean, M. BORDERIE Jacques, Mme GEOFFROY Marthe, M. FORGET André, M. LOUBAT Yves, M. GIBERT Anthony, M. BEHAGUE Patrick, Mme BESSON Séverine, Mme JARRET Nathalie, M. MARTINIERE Lucien, Mme VIEIRA Maria de Lurdes M. DAYNES Michel, Mme MOMBOUCHET Brigitte, Mme CHARBONNIER Angélique, M. SARRAZIN Pascal, Mme DIEZ Yolande, Mme PASUT Claire, M. FERREIRA Gilles, Mme TEXEIRA Martine, M. ORTIZ Antoine, Mme LAENS Christine.

Absents :

Mme DEVAUX Régine.
Mme RODRIGUEZ Nathalie.
M. GAY Jean-Claude.
M. IBARKI Norad.
M. FABRE Jérôme.
M. LASSARRADE Jean-Jacques.
M. DUMON Jean-Claude.
Mme GARRIGOU Martine.

Ont donné pouvoir :

Mme DEVAUX Régine à M. PUDAL Pierre-Jean
Mme RODRIGUEZ Nathalie à M. LOUBAT Yves.
M. IBARKI Norad à M. GIBERT Anthony
M. LASSARRADE Jean-Jacques à FORGET Andre.
M. DUMON Jean-Claude à Mme LAENS Christine.
Mme GARRIGOU Martine à Mme TEXEIRA Martine

Secrétaire de séance : Nathalie JARRET

DCM0098 Objet Demande d'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière (ROUSSILLE) sur la commune de SAINTE LIVRADE SUR LOT.

Nomenclature 2-2

Rapporteur : Monsieur le Maire

La carrière concernée par la demande d'autorisation d'extension est localisée sur le territoire de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, aux lieux dits "Flaman", "Lande Basse", et "Comarque"

La poursuite de l'exploitation sur les terrains de l'extension de la carrière a pour objectif de disposer de 370 000 tonnes de sables et graviers et de poursuivre l'exploitation pendant environ 10 ans avec un rythme moyen de 37 000 tonnes/an. L'autorisation d'exploiter est demandée pour 12 ans pour tenir compte de la remise en état finale.

Dans ce contexte,

Considérant que la société ROUSSILLE n'a pas tenu ses engagements en matière de remise en état telle qu'initialement prévue au plan éponyme de 2007, au prétexte qu'elle n'a disposé de l'autorisation environnementale nécessaire à la mise œuvre :

Considérant qu'il n'appartient pas à la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot d'anticiper les contraintes légales ou techniques, pas plus que les délais auxquels la société ROUSSILLE est soumise de par son activité propre ;

Considérant que - du propre aveu de la société ROUSSILLE - l'arboretum promis par le plan de remise en état de 2007 était irréalisable sans l'apport de matériaux extérieurs, et qu'elle ne pouvait l'ignorer en raison même de son expertise technique et réglementaire dans ces domaines :

Considérant que les 7 hectares qui n'ont pas été remis en état sont étonnamment impliqués par la demande de renouvellement, et qu'opportunistement la création d'un arboretum de 3 à 4 hectares serait désormais réalisable, dans le cas où une réponse favorable à la demande de la société ROUSSILLE était donnée ;

Considérant que 5 habitations sont situées à moins de 15 mètres de la carrière autorisée et du projet d'extension ; que 10 habitations se trouvent entre 15 et 100 m de distance de la carrière actuelle et des terrains de l'extension ; que 8 autres se situent entre 100 à 200 m ; et des riverains ont d'ores et déjà exprimé des doléances et craintes quant aux nuisances actuelles ou à venir,

Considérant qu'aucune étude écologique contradictoire n'a été réalisée depuis celle de mai 2015, tant sur la faune que sur la flore :

AR PREFECTURE

047-214702524-20171115-DCM2017_0096-DE
Regu le 15/11/2017

COMMUNE DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

- de statuer défavorablement ou favorablement sur la demande de RENOUVELLEMENT d'exploitation de carrière de la société ROUSSILLE ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 26 voix pour et 1 abstention de statuer défavorablement sur la demande de RENOUVELLEMENT d'exploitation de carrière de la société ROUSSILLE.

- de statuer défavorablement ou favorablement sur la demande D'EXTENSION d'exploitation de carrière de la société ROUSSILLE ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 27 voix pour et 1 abstention de statuer défavorablement sur la demande D'EXTENSION d'exploitation de carrière de la société ROUSSILLE.

Pour copie certifiée conforme

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 15 novembre 2017.

Certifié exécutoire

Deposé en sous-préfecture le 15/11/2017

Affiché ou notifié



Le Maire
Pierre-Jean PUDAL

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :	L'an DEUX MIL DIX-SEPT
En exercice : 15	Le SIX NOVEMBRE
Présents : 10	Le Conseil Municipal de la Commune de LÉDAT
Votants : 13	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Christian ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2017

PRÉSENTS : M. ROUSSEAU, M. RIEUCAUD, Mme SIMONNEAU, M. MOULIE, Mme BRUNET, M. LAZZARINI, Mme MARTIN, Mme MATHALOU, M. CONSOLO, Mme KERAVAL.

ABSENTS EXCUSES : M. NOUAILLETAS, Mme COURTIN, Mme DALLET-BUET, M. LEONARD.

ABSENTE : Mme BENET.

3 POUVOIRS : M. NOUAILLETAS à Mme SIMONNEAU, Mme COURTIN à Mme MATHALOU, M. LEONARD à M. CONSOLO.

Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement : demande d'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière sur le territoire de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT par la SAS ROUSSILLE :

Monsieur le Maire informe que Monsieur Philippe DURAND, Président de la SAS ROUSSILLE a émis une demande visant à obtenir l'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière sur le territoire de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot. A cet effet, Monsieur Le Préfet de Lot-et-Garonne nous a fait parvenir une copie de son arrêté en date du 12 septembre 2017, prescrivant une enquête publique du 2 octobre 2017 au 2 novembre 2017.

En application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté précité, l'avis du Conseil Municipal de LEDAT est sollicité sur cette demande.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

EMET un avis favorable sur l'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière sur le territoire de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot par la SAS ROUSSILLE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire,
Le
Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le
Publié ou Notifié
Le 7 novembre 2017

Pour copie conforme,
Fait à LÉDAT,
Le 7 novembre 2017



Le Maire,
Christian ROUSSEAU.

